

État de la délinquance à Besançon

M. l'Adjoint JEANNIARD, Rapporteur : Je voudrais faire le point sur la politique de prévention de la délinquance que nous menons à Besançon. Ce sont des actions indispensables menées dans chaque quartier de la Ville de Besançon et qui atteignent aussi un certain nombre de limites. C'est pour cela que nous menons un travail continu et coordonné avec l'État, la Police et la Justice entre autres, les travailleurs sociaux et les associations. Dans certains cas, des formes de répressions décidées par la Justice sont nécessaires pour marquer les limites à ne pas franchir. Des événements récents nous ont conduits à intervenir auprès du Parquet et de la Police afin d'adopter une position ferme envers des jeunes mettant en cause gravement l'ordre public. Nous condamnons bien sûr sans appel ces actes. Il faut que ces jeunes sachent, et leurs familles également, que nous ne saurons accepter de telles exactions.

Ceci étant dit, notre politique de prévention veut empêcher de telles dérives de la part de jeunes. Politique d'intégration et d'insertion, elle s'active à lutter contre les exclusions. Tout d'abord, cette politique de prévention s'articule autour d'un certain nombre d'actions : l'accompagnement scolaire qui est mené depuis 1984 dans notre ville, 130 personnes y travaillent dont 87 bénévoles qui encadrent plus de 700 enfants du CP à la terminale, l'insertion professionnelle, principalement menée par la Mission Locale où nous donnons à plus de 50 % des jeunes une solution d'insertion par le travail. Il existe aussi des chantiers d'insertion à Nancray, très prochainement à Chailluz, d'autres à la MJC du Loutelet par la MJC de Palente, l'année dernière à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux et cette année ce sera aux Clairs-Soleils. IL y a l'ensemble des actions menées pendant les vacances, opération qui consiste à accueillir plus de 1 000 jeunes qui n'ont pas de projets pour ces vacances.

Dans chaque quartier, très prochainement il y aura une animation sportive qui visera expressément les adolescents et aura comme intermédiaires soit les MPT, soit la MJC de Palente, soit les associations sportives de quartier.

Concrètement, à Montrapon il y aura une intervention de l'Olympique Bisontin pour 15 jeunes du quartier.

A Palente - Les Orchamps il y a actuellement la réfection d'un terrain multi-sports grâce à l'aide de l'État et de Jeunesse et Sports pour un accès libre et aussi par une animation sportive prévue par une association de football.

A la Grette, il y aura l'aménagement d'un terrain de football et de handball, toujours grâce à l'État dont la gestion sera assurée par la Maison Pour Tous de la Grette.

A Fontaine-Ecu, la semaine dernière, nous avons mis en place une animation sportive qui sera menée par un éducateur sportif de la DDSEA placé sous l'autorité du régisseur de quartier.

Planoise et Clairs-Soleils feront l'objet de projets précis en 1992.

Autre action importante, c'est la lutte contre la toxicomanie. Nous allons passer très prochainement une convention avec l'Association Espoir Drogue présidée par le Professeur MIGUET. Il s'agira d'accorder à cette association les moyens de professionnels tels psychologue, assistante sociale et secrétaire pour développer une action de prévention, d'accueil et de suivi des toxicomanes à Besançon.

Nous agissons aussi dans le domaine de la prévention de la récidive, notamment par un travail mené par l'Association ATIC et par l'Association d'Aide aux Détenus, grâce au développement de la bibliothèque à la Maison d'Arrêt de Besançon et grâce aussi au Service Culturel de la Ville de Besançon. La Ville de Besançon accueille aussi des TIG (Travail d'Intérêt Général). Nous avons également sur 4 quartiers recruté 6 éducateurs professionnels spécialisés sur Planoise, Montrapon, La Grette et Clairs-Soleils. C'est un dispositif important à l'honneur de la Ville de Besançon mais qui est insuffisant.

Faut-il rappeler que dans la quasi-totalité des départements c'est le Conseil Général qui finance l'essentiel des actions de prévention spécialisées, principalement dans les quartiers. Le Conseil Général du Doubs modifie actuellement et progressivement sa position et je m'en félicite. Avec l'accord de la Ville de Besançon, 3 éducateurs spécialisés seront recrutés par la DDSEA sur les crédits État - Conseil Général et ils seront placés très prochainement sur les quartiers de Palente, Clairs-Soleils et La Grette. Je souhaite que ce dispositif évolue. Le suivi opérationnel sera assuré par la DDSEA et la Ville de Besançon, les missions seront fixées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. Sachez que nous sommes particulièrement exigeants avec nos éducateurs et cela me semble nécessaire si nous voulons un travail de qualité. Ils assurent leurs tâches avec beaucoup de dévouement et beaucoup de conviction dans des conditions de travail qui sont souvent épouvantables. Ils ont besoin qu'on reconnaisse leur travail et je tiens aujourd'hui à leur tirer un coup de chapeau.

Maintenant, nous travaillons bien sûr dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui est un lieu d'informations, de réflexions et de propositions. Pour qu'il soit plus efficace, nous avons créé l'année dernière un bureau du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance chargé de l'exécutif et en particulier de valider ou d'amender les propositions des différentes commissions : accompagnement scolaire, lutte contre la toxicomanie, prévention de la récidive, actions de développement social de quartiers. Il y a des réunions décentralisées dans les quartiers qui réunissent l'ensemble des acteurs sociaux de ces quartiers. Puis nous aurons le samedi 14 décembre une assemblée plénière du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. Voilà résumées très brièvement les actions de prévention de la délinquance.

Je voudrais maintenant faire une mise au point sur la manifestation «Sport et Réussite». C'est une opération menée au début de cet été qui a été un grand succès. Des incidents mineurs ont existé en particulier à la Cité de la Bouloie. Je n'en ai été informé que près d'un mois après et cela concernait une facture de réfection s'élevant à 8 000 F. Le Directeur du CROUS n'a pas voulu m'informer à juste titre, jugeant ces incidents mineurs et par lettre, que j'ai ici, il déplore l'ensemble des informations qui ont été données suite à ces quelques incidents. Je dois vous indiquer que nous avons accueilli plus de 400 jeunes et que parfois lorsque des équipes sportives viennent, eh bien il y a aussi quelques dégradations dont on ne fait pas écho.

Au moment où des dérapages écrits et oraux fleurissent ici et là en mélangeant délinquance, immigration, population immigrée voire invasion, j'en appelle au sens des responsabilités et des valeurs humanistes et fraternelles qui doivent animer notre société et notre action politique. Élus municipaux, nous connaissons parfaitement les difficultés rencontrées par la population des quartiers, nous y habitons nous-mêmes, nous ne sommes pas là pour les taire mais pour en faire la publicité, nous sommes là pour tenter de les résoudre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci à l'Adjoint chargé de ce délicat problème de la délinquance. Je crois que l'essentiel a été dit, je vais donner la parole à MM. TABOURNOT, JACQUEMIN, TOURRAIN.

M. TABOURNOT : J'aurais voulu poser deux questions à M. JEANNIARD. D'abord dans le rapport 19 sur le point n° 5, on nous demande 170 000 F pour le fonctionnement du Rond-Point Atelier Moto et Bricolage, alors j'aurais voulu savoir où en était cet Atelier Moto et Bricolage parce que si je ne me trompe il n'existe pas ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour pouvoir fonctionner, il faut qu'il y ait des crédits. On va les voter et cela va démarrer.

M. TABOURNOT : La deuxième question porte sur les incidents de «Sport et Réussite» -M. JEANNIARD y a répondu en partie- et 8 000 F, cela ne me semble pas beaucoup ! Ce qui m'étonne également c'est que dans le cadre de ces opérations on met à disposition des locaux, du matériel, un tas de choses en fin de compte sans aucune couverture d'assurance. Ne serait-il pas plus simple d'exiger une couverture d'assurance ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On est assuré, bien sûr !

M. TABOURNOT : Mais les personnes qui viennent et qui occupent les locaux, c'est quand même à elles de s'assurer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On répondra à ces deux questions.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, il est heureux effectivement que l'ordre du jour du Conseil Municipal nous donne l'occasion de parler de ces questions délicates de la délinquance. La signature d'un contrat d'actions sur 3 ans si j'ai bien compris avec l'État nous fournit une bonne occasion d'approfondir un peu la discussion. Initialement j'avais émis le souhait de vous interpellier sur ce sujet en fin de séance, mais je pense qu'il est tout à fait bien d'en parler maintenant puisque le sujet est abordé.

Nous savons bien que la Ville mène une politique de prévention de la délinquance et le contenu vient à l'instant de nous en être précisé, mais on ne peut néanmoins pas occulter et ne pas parler des tensions qui ont eu lieu cet été notamment. De nombreuses exactions il faut bien le dire, des agressions se sont manifestées tant en direction d'ailleurs des citoyens que de la police, ce qui est au moins aussi grave et il y a tout de même là un défi qui est porté à notre société. J'ai fait ressortir le dossier de presse relatif à ces événements. Il est tout de même depuis le mois de juin, Monsieur le Maire, assez important pour nécessiter ici une discussion et pour ma part je ressens bien que me remonte du terrain un certain nombre de messages, d'exaspérations voire quelquefois de craintes et je crois qu'il est tout à fait naturel que ce sentiment d'insécurité, surtout dans certains quartiers s'exprime. Alors sur un sujet aussi sensible, soyons responsables n'est-ce pas ? N'allons pas bien sûr faire de grandes incantations qui seraient dangereuses. Il ne convient pas de dramatiser la situation mais pour autant non plus il ne convient pas de l'occulter. Il faut donc là-dessus un approfondissement responsable et des responsables que nous sommes de la gestion communale.

Au moment où la Ville de Besançon nous propose la signature de ce contrat, je m'interroge tout de même et je pose un certain nombre de questions, compte tenu du fait que cette politique de prévention est engagée déjà depuis de longues années, il vient de nous l'être rappelé et que nous constatons, et l'actualité vient de le montrer, que tous les résultats ne sont pas malheureusement au rendez-vous. Je me demande si nous avons bien en main toutes les clés de l'efficacité de cette politique de la délinquance. Et pour ma part, et mon groupe je crois, autant nous sommes favorables bien sûr à cette politique de prévention, autant il nous semble que cette politique de prévention n'aura pas son efficacité si elle ne s'accompagne pas d'une autre politique, c'est-à-dire une politique de rigueur et de fermeté à l'égard de ceux qui commettent ces exactions ou ces opérations d'intimidation de la population.

Alors, Monsieur le Maire, je crois qu'il faut assortir aujourd'hui, et nous y sommes contraints, cette politique de prévention d'une politique de fermeté et pour faire cette politique de fermeté, nous sommes là conduits à demander aux polices qu'elles soient municipale ou d'État, d'avoir toute leur efficacité. Aussi je pose la question de savoir si elles en ont les moyens. Notre police n'a pas été respectée dans certains quartiers à certains moments de cet été, cela est tout à fait regrettable et il ne faudrait pas qu'elle se sente insuffisamment soutenue, dotée de moyens insuffisants. Ce n'est pas la première fois que l'on évoque ce sujet et finalement la situation se dégrade. Alors mon souhait aujourd'hui, Monsieur le Maire, et celui je crois de toute l'équipe ici d'une «Ambition pour Besançon», c'est que nous demandions que nous soient donnés vraiment les moyens d'un renforcement de la police, qu'une politique de fermeté puisse être réellement mise en oeuvre et pour cela, nous vous demandons de faire le nécessaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, je répondrai moi-même à cela puisque l'Adjoint est chargé de la prévention et la sécurité est le domaine du Maire et je vous dirai ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. TOURRAIN : Effectivement, Monsieur le Maire, les problèmes de sécurité et de tranquillité sont de votre ressort. Ils ne sont pas de votre seul ressort, ils sont également du ressort du Préfet et par-delà du Directeur de la police départementale et de la police urbaine. Je dirai d'abord qu'on juge une politique à ses résultats. J'ai repris le débat que nous avons eu en 1983, en 1984, en 1985, et j'aurais pu ce soir vous relire ce que j'avais dit à l'époque où je n'aurais pas une virgule à changer mais par contre quelques chiffres qui ont, eux dramatiquement changé, c'est-à-dire que la situation a empiré, elle s'est profondément dégradée. Non seulement c'est la tranquillité de la population qui est en cause, la presse

s'en est faite l'écho, c'est l'autorité de l'État à travers ses policiers qui est contestée et l'autorité de la Justice. Récemment 50 jeunes immigrés entouraient le Palais de Justice de façon à protester contre l'arrestation et le jugement ou l'audition d'un délinquant, à telle enseigne que policiers et juges ont été obligés d'utiliser des astuces pour faire entrer et sortir le délinquant en question. M. JACQUEMIN vous a dit que la population était quelque peu traumatisée. On ne va pas faire le recensement ce soir de tout ce qui s'est passé depuis trois mois mais c'est grave. Lorsqu'on a cette responsabilité, si vous laissez aller les choses, demain ce sera beaucoup plus tragique qu'aujourd'hui, c'est-à-dire que c'est maintenant qu'il faut agir et énergiquement. La prévention je ne l'ai jamais discutée personnellement et mon groupe ne l'a jamais discutée mais la politique c'est des moyens et quand on voit ceux qui se dégagent ici, moyens immédiats, par rapport aux intentions, on s'aperçoit qu'il y a un abîme. Je sais bien que tous ces problèmes ne sont pas votre fait direct Monsieur le Maire, l'État et le Gouvernement actuel y prennent très largement leur part, le Gouvernement s'étant toujours avéré incapable de maîtriser l'économie ; partant de là il ne maîtrise pas l'emploi, partant de là il ne maîtrise pas la délinquance et il s'y ajoute aussi les problèmes liés à l'immigration et quand on en parle on se fait traiter de raciste ou de fachiste. Il faudrait que ce procès cesse une fois pour toutes et qu'on ne fasse pas constamment, comme certains, de l'angélisme béat ou de l'humanisme benêt. C'est un problème, voilà pour la prévention.

Pour la dissuasion, il y a un tryptique : prévention, dissuasion, répression. Ce qui m'intéresse c'est la dissuasion. La dissuasion c'est un problème de moyens. Rappelez-vous la discussion que nous avons eue sur la police municipale ; on vous a félicité en son temps de l'effort que vous aviez réalisé après de nombreuses interventions de notre part pour renforcer en personnel les moyens de la police municipale. Faudrait-il encore que cette police ne se cantonne pas à faire le tour de la Place Saint-Pierre, à remonter la Grande Rue et descendre la rue des Granges mais qu'elle se porte aussi peut-être davantage à l'extérieur. Il est nécessaire aussi d'étudier les moyens de renforcer ce corps de police par le redéploiement du personnel, c'est ce qu'on vous demande, porter l'effort sur les points sensibles. Enfin, il faut la doter de moyens. Les 25 agents de la police municipale disposent de 3 véhicules, je me suis renseigné pour savoir ce qu'il y avait, ce sont des 4L. Monsieur le Maire, vous avez tout à l'heure dit qu'il fallait aller voir ailleurs ce qui se passait, allez à Cannes (rires), je prends Cannes parce que j'y suis passé et j'ai vu comment cela fonctionnait et je parle de ce que je connais. Allez voir à Orléans qui est une ville qui vous connaissez aussi et vous verrez quels sont les moyens qui sont mis à la disposition de la police municipale, parce que, pour qu'elle agisse par dissuasion, il faut que ses moyens soient puissants, que cela fasse impression. Aussi, nous demandons un renforcement des moyens de la police municipale en hommes et en moyens matériels. Vous connaissez le Préfet, Monsieur le Maire, ce sont des gens qui «sont à la botte du Gouvernement» comme disait quelqu'un vous avez donc toute latitude d'aller le voir et s'il ne veut rien faire, de le secouer. Vous avez un Gouvernement que vous soutenez de vos votes...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr !

M. TOURRAIN : ...vous pouvez toujours demander au Ministre de l'Intérieur de renforcer les effectifs de la police nationale. De ceci j'aimerais vous entendre parler par la suite. Tout à l'heure vous allez probablement dire que vous l'avez déjà fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr !

M. TOURRAIN : Je m'en réjouirai mais tout ceci j'aimerais que cela se fasse. Il y a aussi l'action psychologique qui est très importante et vous êtes directement impliqué dans cette action. Il ne s'agit pas de déléguer à un Adjoint la vague mission d'essayer de faire quelque chose. Ce qui serait intéressant c'est que vous-même Monsieur le Maire, accompagné du Préfet, du Directeur des Polices, je vous accompagnerai volontiers si vous le souhaitez, vous vous rendiez dans des quartiers difficiles et que vous montriez par votre présence toute la volonté que vous avez de faire cesser ce genre de choses. Cela ne vous coûtera pas grand chose, moins que les 14 500 F dépensés pour aller en Russie Soviétique -je sais que ce n'est pas vous qui y êtes allé-.

Quant à la répression, je dois dire qu'il y a eu une embellie sur Besançon. On a eu la chance d'avoir un Procureur de la République qui ne badinait pas. J'espère que la justice qui s'est ressaisie car un moment donné sous l'influence d'un parti que vous connaissez bien, elle était devenue quelque peu

laxiste, cette justice s'est partout renforcée dans la volonté des juges de mettre un terme à cette dégradation. Je ne ferai pas d'incantations mais je pourrais vous citer toute une foule d'exemples, de décisions que vous avez prises et qui n'ont pas été suivies d'effet. Ce que je souhaiterais au terme de ce débat, c'est que vous nous affirmiez votre volonté de payer de votre personne pour prendre les choses en main et de ne pas laisser cela à des subalternes parce que c'est votre responsabilité essentielle.

M. PINARD : Je voudrais d'abord me situer au niveau de M. TOURRAIN puis essayer de dépasser un peu. M. TOURRAIN nous dit : on juge une politique à ses résultats. La sagesse populaire dit : on juge un arbre à ses fruits, on récolte ce que l'on sème. J'ai ici le Figaro Magazine d'aujourd'hui ; si je me reporte au Figaro de 1948 voici un titre d'une conférence de presse : Mme le Ministre tient sa première conférence de presse «la population de la France s'élève à 41,5 millions d'habitants, c'est pourquoi il nous faut faire appel à 3 millions de travailleurs étrangers». C'est le titre du Figaro. Sous-titre : «la naturalisation de l'étranger est une nécessité pour la France, celle-ci n'étant pas une récompense mais une nécessité pour la France». Je n'irai guère plus loin. Je pourrais rappeler tel Ministre, le Gouvernement POMPIDOU qui déclarait en 1966 : l'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile car si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'oeuvre. Je pourrait citer l'usine nouvelle proche du CNPF qui en 1970 disait : «la présence de cette immigration donne à notre économie plus de souplesse, s'agissant de gens très mobiles, acceptant de changer d'entreprise, de région et le cas échéant de devenir des chômeurs indemnisés. L'immigration est encore fructueuse dans la mesure où elle permet à notre pays d'économiser une partie des frais d'éducation assumés par le pays d'origine et de mieux équilibrer les charges de la Nation ; les immigrés apportent souvent plus de cotisations qu'ils ne reçoivent de prestations». Si je dis cela c'est parce qu'il y a beaucoup de fantasmes et beaucoup de bruits qui courent en ville, des bruits qui n'ont aucun fondement, on est dans le domaine irrationnel, d'après lesquels nous favoriserions à la Ville l'embauche de gens qui n'ont pas la nationalité française, alors que cela nous est statutairement interdit. Moi je l'entends et il s'en dit bien d'autres ! Cela fait partie des fantasmes contre lesquels il faudra se bagarrer. Et puis je voudrais déborder un petit peu parce qu'il ne faut pas s'en tenir à un domaine politique pour un problème qui est un problème de société pour dire que toute la société à la période des «Trente Glorieuses» a commis une erreur collective. La rue Gounod, parlons-en de la rue Gounod, encore que par un découpage imbécile, elle soit la seule qui échappe à mon canton. Heureusement que je m'entends bien avec Claude SALOMON, c'est dans son canton, et que nous essayons discrètement de régler le maximum de problèmes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez un côté chacun, non ?

M. PINARD : Sur 2 000 logements à Palente - Les Orchamps, il y a en tout 90 F5. Il y en a 30 aux 1, 2, 3, rue Gounod, alors nous récoltons ! Je ne sais pas quel est le nom de l'architecte qui a fait cela et ce serait d'ailleurs une erreur de le prendre en point de mire individuellement car ce fut une erreur collective de société. C'est une société qui explose. Quand cela a été construit, les logements étaient neufs, c'était une promotion que d'y accéder. Quand je fais visiter les logements à Nancray, des fois les gosses me disent : mais où sont les cabinets ? Je suis désolé il n'y en avait pas. Là, pour la première fois, les gens voyaient une salle d'eau. Les logements étaient propres, les cages d'escaliers étaient propres, l'environnement était neuf, les écoles étaient neuves et il y avait du travail à la Rodhia. Les logements se sont dégradés, les cages d'escaliers et l'environnement aussi, il n'y a plus de travail. Nous avons à la fois ce problème d'urbanisme et ce problème de société mais j'avais tort tout à l'heure quand je mettais en cause tel Ministre parce que personne n'a rouspété à ce moment-là, pas même les syndicats fussent-ils les plus virulents d'entre eux. Cela a été une erreur collective de société. Alors nous sommes en face d'un problème majeur. Tâchons non pas de le dépolitiser parce que le consensus mou cela ne sert à rien, mais de dépasser cette course-là qui permet à M. LE PEN de dire aujourd'hui qu'il est au centre par rapport au titre qui a été choisi, sondages à l'appui, pour bien occuper le créneau, et de remonter par rapport à M. CHIRAC pour les primaires par M. GISCARD-D'ESTAING. J'ose espérer que la réaction que nous aurons dépassera ces clivages, comme si ces problèmes-là étaient enfermés dans une décade où s'appliquait un découpage strictement politicien.

Quant aux mesures, ce ne sont pas forcément les plus spectaculaires qui sont les plus efficaces. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'aller précéder de tout un environnement médiatique sur les lieux, il faut y être discrètement et cela nous arrive pratiquement tous les jours au Maire comme à bien d'autres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Raymond JEANNIARD répond aux deux questions de M. TABOURNOT.

M. JEANNIARD : En ce qui concerne l'atelier de Montrapon, les travaux commenceront le 15 septembre et le projet qui vous est présenté sera utilisé au fonctionnement de l'atelier polyvalent, notamment à la rémunération de l'éducateur. En ce qui concerne «Sport et Réussite» nous avons bien sûr souscrit une assurance. En ce qui concerne toutes les délégations des différentes villes, elles avaient caution de leurs municipalités respectives, donc c'était sous leur autorité qu'elles voyageaient et qu'elles sont venues à Besançon. Enfin pour répondre à certaines allusions, j'estime remplir complètement ma tâche quand je vais rencontrer le Procureur de la République, le juge des enfants, le juge d'application des peines ou le Directeur Départemental des Polices Urbaines et je peux dire que grâce à ces contacts multiples nous avons un travail efficace mené sur place pour la prévention de la délinquance.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Je réponds à présent aux questions posées notamment par MM. JACQUEMIN et TOURRAIN sur l'action qui est menée. La prévention est donc le domaine de Raymond JEANNIARD et on vient de vous indiquer tout ce qui est fait de multiples façons car la prévention c'est aussi le sport, la culture et effectivement la Ville a pour action principale de prévoir au maximum, de prévenir cette délinquance.

Pour ce qui est de la répression, cela n'est plus du domaine c'est vrai réservé à la Ville, puisque c'est sous l'autorité d'un Préfet avec un Directeur des Polices Urbaines que s'effectue cette répression. C'est vrai qu'il existe une police municipale mais et je l'ai rappelé à plusieurs reprises, elle est chargée d'une tâche de surveillance, de police préventive. Elle comprend environ une quarantaine d'agents qui vont d'ailleurs un peu partout même sans avoir de nombreux véhicules à leur disposition, qui sont reliés en permanence par radio avec la police d'État mais qui ne font qu'une action qui leur est réservée et propre, c'est-à-dire une action de prévention, de surveillance des squares, des marchés, des zones piétonnes, des foires, des jardins publics, tout ce qui est sur le domaine public, et c'est tout. Nous ne voulons pas, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, d'une police municipale telle que celle d'Amiens qui recevait comme note rédigée par le chef de la police municipale «même en-dehors de tout flagrant délit, il sera procédé au relevé d'identité de tout suspect, petit délinquant, drogué, homosexuel aux fins d'établissement d'un rapport adressé à la police nationale». Nous, ce n'est pas cela. Je relève simplement et je dis que ce n'est pas le genre d'actions que nous demandons à notre police municipale qui fait son travail très correctement mais uniquement celui qui lui est destiné.

Par contre, lorsqu'il s'agit de la police d'État, mon rôle est d'attirer l'attention du commissaire divisionnaire, du commissaire départemental, du souci que nous avons de voir cette police mener son action et j'ai ici encore un courrier du 17 mai, c'était donc bien avant les vacances, où je rappelais simplement à M. TEN TOLILA que nous souhaitions que les relations public-police s'améliorent, que l'ilotage qui est important soit effectué et je lui demandais des explications sur la façon dont il envisageait ce métier. Il m'a répondu que ses moyens étaient insuffisants. J'ai donc écrit le 24 mai à M. Philippe MARCHAND, Ministre de l'Intérieur en lui disant : «la Municipalité prend ses responsabilités, la police a des effectifs insuffisants, etc. essayez de faire en sorte que etc. ». M. MARCHAND m'a répondu que le potentiel de la police de Besançon était analogue aux circonscriptions de même importance, donc pour l'instant il ne pouvait pas redéployer mais qu'il ne perdait pas de vue les problèmes de façon à augmenter la dotation à l'avenir. Il restait attentif, me disait-il, à la situation de Besançon. Ceci donc se passait en mai-juin. Alors contrairement à ce que disait M. TOURRAIN, la situation s'est dégradée, non pas dans les trois derniers mois, car contrairement à ce qui avait été annoncé, l'été n'a pas été chaud. C'est fin août, au retour de vacances que cela s'est dégradé car pendant les vacances des actions de prévention avaient été multipliées partout pour essayer effectivement d'éviter cela -ce qu'ils faisaient à Canne peu importe !-.

Donc compte tenu de cela, c'est-à-dire fin août, début septembre j'ai pris rendez-vous avec le Préfet. Nous avons très largement discuté, plus d'une demi-heure, uniquement sur ces questions de sécurité et nous avons été tout à fait d'accord sur le fait qu'il ne fallait pas laisser monter ce flux de la

délinquance. L'évolution c'est vrai est très nette, tous les rapports le prouvent et il fallait très rapidement essayer de casser ce mouvement ascendant de la délinquance, notamment de la petite délinquance dans un certain nombre de quartiers. Le Préfet s'est engagé auprès de moi il y a 15 jours maintenant à prendre un certain nombre de mesures dont il a seul la responsabilité pour essayer de montrer que la police de Besançon est capable d'intervenir. Elle l'a fait je crois mercredi de la semaine dernière dans un quartier ; elle continuera de le faire de cette façon et s'il fallait prendre d'autres moyens que ceux de la police locale, ces moyens seraient pris à l'avenir. Donc je crois que le Maire dans cette occasion-là a fait le travail qu'il devrait faire.

Quant à ma présence dans les quartiers, etc. je n'ai pas besoin d'être accompagné ni du Préfet, ni de M. TOURRAIN pour fréquenter les quartiers. Je le fais régulièrement et je ne vois pas en quoi la présence du Maire pourrait être dissuasive si des petits délinquants ont envie, avec des frondes, d'envoyer des cailloux sur les voitures de la police. Je crois que cela ne changerait absolument rien. En tout cas, je pense qu'il faut limiter les choses et ne pas aggraver la situation en disant «Besançon, c'est bientôt Chicago».

Je regrette souvent qu'on ne nous aide pas au niveau des médias et je reviens à «Sport et Réussite». Lorsque j'ai lu la presse, j'ai convoqué l'Adjoint responsable pour lui demander des explications et il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. Nous recevions ici plus de 600 jeunes venant de tous les quartiers. Il y a eu quelques dégradations dans un secteur bien déterminé et ces dégradations se chiffrent entre 6 000 et 8 000 F et ce n'est pas conséquent. Je crois qu'il y a eu un extincteur de cassé, à remplacer, des choses comme cela. Cela se produit chaque fois qu'il y a des déplacements quels qu'ils soient, mais là, cela a été monté en épingle et je le regrette beaucoup car on a cru comprendre que la Ville cachait ces dégradations alors que nous n'étions pas au courant. Nous ne l'avons été qu'un mois après au moment où effectivement ces informations sont parvenues à la presse par l'intermédiaire de gens qui ne souhaitaient peut-être pas que des jeunes se réunissent. En tout cas, nous avons bien fait d'organiser ici «Sport et Réussite» car je crois qu'effectivement cela a été une réussite même si à l'occasion quelques petites dégradations ont eu lieu et je dis bien qu'elles sont ponctuelles et absolument pas conséquentes du tout.

M. TOURRAIN : Deux choses simplement Monsieur le Maire, en tant qu'officier de police judiciaire, puisque vous avez ce titre également, vous pouvez déléguer vos pouvoirs à des membres de la police municipale, ce n'est pas du tout interdit. Vous ne le faites pas, c'est une question d'éthique si vous voulez, et c'est une première chose. La deuxième chose, j'avais également en son temps souhaité la mise en place d'une brigade canine, estimant que là aussi le chien de policier était un moyen de dissuasion tout à fait important. Alors j'aimerais aussi qu'on réfléchisse à cette disposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous avons sur ce point des politiques différentes, admettez-le !

Dont acte.